

# Compte Rendu SNPTES du Groupe de Travail Promotions du 10 mars 2022 Groupe 1 (ITRF, Personnels Sociaux et de Santé)

Bonjour à toutes et à tous,

Le Groupe de Travail promotion UL s'est réuni le 10 mars pour l'analyse des dossiers de promotion par Tableau d'Avancement (TA) des personnels Médicaux-Sociaux et de Santé.

Mme Myriam Doriat-Duban VP RH ouvre le GT et nous informe que le DRH remplacera le DGS parti de l'Université. Elle souhaite que le travail se fasse comme avant, dans la recherche du consensus et remercie une nouvelle fois le travail des parités administrative et des représentants des personnels.

La DRH nous informe que le volume de promotion n'est toujours pas connu.

## Les critères pris en compte pour l'appréciation des dossiers

Dans son travail d'examen des dossiers, le SNPTES s'est appuyé principalement sur les 2 critères énoncés dans la circulaire de gestion :

- la prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et de son engagement en nous appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : la cohérence des rapports d'aptitude professionnelle et l'entretien professionnel, le CV et les organigrammes fonctionnel et hiérarchique. Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.
- le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution de compétences et des responsabilités.

L'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur. Pas d'information à ce jour sur le nombre de possibilité de promotion.

Vos élus sont intervenus pour s'inquiéter des dossiers de Lorraine Sud : entretien professionnel de 2020, absence de signature du supérieur hiérarchique, avis final ne correspondant pas au contenu du dossier, organigramme hiérarchique modifié... tous ces points pouvant être préjudiciable à la promotion de nos collègues et dénotant un dysfonctionnement de la structure.

La DRH nous a indiqué que la parité administrative avait aussi fait remonter ces remarques. Le SUMPPS est en phase de réorganisation et il n'y a plus de Médecin directeur. L'organigramme hiérarchique n'a pas été modifié et le poste de RA est toujours présent. La DRH va mettre en place un plan d'accompagnement des agents du SUMPPS.

Retrouvez toutes nos informations sur : <http://snptes-lorraine.fr/>

Concernant les dossiers, elle a pris attache auprès du rectorat pour que les dossiers des collègues ne soient pas pénalisés (l'EP 2021 pourra être rajouté, les signatures apposées...).

Si ces informations nous ont rassurés concernant les dossiers de promotion, nous restons très vigilants et inquiets concernant la réorganisation du SUMPPS, le suivi et les informations nécessaires à donner à nos collègues du SUMPPS.

## **Promotion par Tableau d'Avancement (TA) 2022 des personnels Médicaux Sociaux et de Santé :**

### **TA ASSPAE :**

2021 : 1 dossier remonté sur 1 promouvable.

2022 : 1 dossier remonté sur 2 promouvables.

**Le GT a décidé de classer cette année 1 dossier.**

### **TA CTSSAE:**

2021 : 0 dossier remonté sur 1 promouvable.

2022 : 0 dossier remonté sur 1 promouvable.

**Pas de dossier remonté.**

### **TA INF CS :**

2021 : 1 dossier remonté sur 2 promouvables.

2022 : 1 dossier remonté sur 1 promouvable.

**Le GT a décidé de classer cette année 1 dossier.**

### **TA INF HC:**

2021 : 1 dossier remonté sur 2 promouvables.

Retrouvez toutes nos informations sur : <http://snptes-lorraine.fr/>

**2022** : 1 dossier remonté sur 2 promouvables.

**Le GT a décidé de classer cette année 1 dossier.**

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES en CPE groupe 1

Anne Reveille, Lionel Vernex-Loset, Jean-Michel Girardet, Joëlle Thiery, Franck Demeurie, Cécile Mangavel, Chantal Longeaux, Claude Naudin, Olivier Français, Serge Carrega, Carole Ruhlmann, Audrey Grandgirard, Alexandra Vauclaire, et Latifa Zoua.

SNPTES